

Or, ce ne sont là que quelques-uns des noms. Le nombre total des arrêtés du conseil concédant des coupes de bois, jusqu'à février 1885, fut de 550, d'après l'examen que j'ai fait des registres. Le nombre non donné dans la liste précédente est de 338. Le nombre total de milles carrés concédés jusqu'en février 1885, est de 25,300, et le nombre total d'acres, de 16,192,200, soit une étendue aussi considérable que les deux tiers des terres en culture de la Confédération en 1881; et, si nous avions le registre de l'année dernière, depuis février 1885 jusqu'aujourd'hui, il est possible que nous constaterions que le gouvernement a passé des arrêtés du conseil comprenant une étendue de coupes de bois égale à l'étendue de terrain en culture dans la Confédération en 1881.

M. ORTON: Combien a-t-on reçu d'argent?

M. CHARLTON: \$5 par mille.

Un DÉPUTÉ: Combien vous attendiez-vous à recevoir?

M. CHARLTON: Je puis vous communiquer une petite correspondance, mais je ne la lirai pas toute. Voici la correspondance de M. Royal. Je ne sache pas qu'il désire que je la lise; la Chambre ne s'en soucie pas, non plus. Elle ne contient rien de bien important. Dans une partie de cette correspondance—le 17 novembre 1882—il dit:

Relativement à votre lettre, n° 4194, du 30 du mois dernier, je désire dire que les demandes en question, si fortement et si justement recommandées par moi, ont été transmises à l'agent du bureau des coupes de bois, ici.

Je suppose que ces messieurs jugeaient à propos d'être fortement recommandés.

M. ROYAL: De qui est cette demande?

M. CHARLTON: L'arrêté du conseil passé conformément à ces recommandations, mentionne les noms de Robert et de Peter George.

M. ROYAL: Deux grits.

M. CHARLTON: L'honorable député est sans doute un membre très désintéressé du parlement. Voici un télégramme de l'honorable député de Lincoln (M. Rykert) daté d'Ottawa, le 5 juillet 1882:

Veuillez, s'il vous plaît, passer l'arrêté du conseil accordant des permis de terrain houiller et la coupe de bois à Orr.

(Signé) J. C. RYKERT.

Il y a une autre lettre de l'honorable député de Lincoln demandant qu'un certain partisan de mon honorable ami, le député de Monck, obtienne des permis de coupes de bois. M. James Mitchell, de Castorville, désire beaucoup obtenir un permis pour couper du bois dans le Nord-Ouest.

M. McCALLUM: Il ne réside pas dans mon comté.

M. CHARLTON: J'ai dit que M. James Mitchell, de Castorville, ami et partisan de M. McCallum, désirait obtenir un permis pour couper du bois dans le Nord-Ouest. La lettre est signée: J. C. Rykert.

M. McCALLUM: J'ai de nombreux amis dans ce pays.

M. BLAKE: Ont-ils tous obtenu des permis de coupes de bois?

M. WHITE (Cardwell): Non, ni d'entreprises de travaux pour les havres.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Est-ce la coutume d'obtenir ces permis au prix ordinaire.

M. CHARLTON: M. Pope, le ministre de l'agriculture, envoie son secrétaire particulier demander à l'honorable D. L. Macpherson une réponse au mémoire suivant:

1° T. P. Buck demande une coupe de bois sur les montagnes du Porc-Epic, près de Fort-McLeod. Peut-il l'obtenir?

2° H. Bailey demande un permis de coupe de bois dans le territoire contesté. Quelle réponse M. Pope peut-il lui donner?

3° A. Herme et Cie, de Galt, demandent une concession gratuite de terrains pour y établir des moulins à farine. Le ministre de l'intérieur voudrait-il accéder à cette demande?

Cela était signé par Lindsay T. Assell. Nous avons ici une correspondance de M. McMillen relativement à J. G. Dawes; une correspondance du Dr Orton, M.P., avec une demande de George D. Farmer; une correspondance de D. Macmillan, M.P., demandant un permis pour lui-même; une correspondance de Thomas Scott, M.P., et de Joseph Tassé, M.P., appuyant George H. Bradbury, un chaud partisan du gouvernement; une correspondance d'Adolphe Caron, M.P.:

Mon cher M. Macpherson, puis-je vous demander de hâter l'octroi du permis demandé par William Sharples, sur la rivière du Daim-Rouge?

Et l'on a agi en conséquence, et M. Sharples, beau-frère de sir Adolphe, a obtenu son permis. Nous avons une lettre de S. R. Hesson, pour son gendre, M. Symons:

Il y a quelque temps, je vous ai écrit pour Henry Symons, écr. de Toronto, demandant des permis de coupe de bois sur la Saskatchewan. Vous avez répondu que l'on avait déjà demandé ce permis. Voulez-vous, aujourd'hui, me faire la faveur de changer cette demande et de mettre le lac des Cédres, car M. Symons est maintenant le seul qui demande un permis en cet endroit. J'espère que vous inscrirez son nom immédiatement, et il complètera la demande. Comme M. Symons est un de mes amis, j'espère que vous verrez à ce que cela se fasse immédiatement.

M. HESSON: Est-ce qu'il y a là quelque chose de mal?

M. CHARLTON: Je ne le pense pas. Je pense que c'était de la sollicitude paternelle. Voici aussi une demande de M. Hesson pour M. James Robb, exposant qu'il avait été rédacteur d'un journal local, et que, s'il obtenait le permis, il ne serait pas ingrat. Voici une demande de S. R. Hesson pour J. P. Woods; une demande de M. Hesson pour J. Grayson Smith; une demande de T. N. Gibbs et de L. R. Hesson pour T. H. Tuller; une demande de M. H. Cameron pour celui qui est censé être son associé, M. William Mackenzie. Je n'annuierai pas la Chambre plus longtemps à parler de ce sujet, car l'heure est avancée.

M. HESSON: Racontez-nous quelque chose du Michigan.

M. CHARLTON: Je pourrais le faire. Les gens qui obtiennent des fonds de bois dans le Michigan les paient en honnêtes hommes, et les obtiennent en enchérisant sur les autres; ils n'ont pas un gouvernement paternel pour leur donner moyennant \$250 un fonds de bois qu'ils peuvent revendre \$100,000.

Je vais maintenant dire quelques mots des compagnies qui exploitent des ranches et de la politique du gouvernement qui loue des pâturages 1 cent l'acre, par bail privé, recevant 6 pour 100 par année sur 16 cents l'acre pour les terrains à pâturage, et la seule limite a été qu'aucun ami du gouvernement ne pouvait recevoir plus que 100,000 acres. Comme cet état le démontrera, ces terres ont été louées beaucoup plus tôt que ne le demandaient les besoins des propriétaires de bétail. Je vois par le rapport qui a été déposé sur le bureau de la Chambre il y a quelques jours, et qui renferme les chiffres relatifs aux compagnies qui exploitent des ranches jusqu'au 1er mars 1886, que le nombre d'acres loués était de 2,452,610; acres peuplés d'animaux, 1,592,290; acres sans bétail, 860,320; nombre de compagnies qui ont du bétail dans les ranches, 38; nombre de compagnies qui n'ont pas de bétail, 20; nombre de compagnies ayant plus de 1,000 animaux sur les ranches, 15; revenu total provenant des pâturages jusqu'au 1er mars 1886, \$66,255.50, pour cette énorme étendue de terre; nombre total de bestiaux, chevaux et moutons, sur tous ces ranches, 63,714, soit un cheval, mouton, ou vache pour chaque étendue de 38 acres. Trente-huit acres pour chaque animal! Rien ne pourrait démontrer d'une manière plus frappante que ces terres ont été louées beaucoup plus tôt que l'exigeaient les besoins des éleveurs de bétail. Ça coûte si peu cher, seulement \$1 par année pour une ferme de 100 acres, soit \$10 pour une étendue de 1,000 acres. Ces baux ont été accordés à des amis, plus tôt que ne l'exigeaient les